

Le 14-08-2018

[Télécharger ou imprimer au format PDF](#)



par le Parti de la démondialisation

le 2 juin 2018

Le Parti de la démondialisation se félicite du vote du peuple irlandais en faveur de la suppression du 8e amendement* de la Constitution Irlandaise. Le résultat de 66% pour le Oui, contre 34% pour le Non, avec une forte participation, a été obtenu grâce à des années de campagne menée par de nombreux groupes et n'a que peu ou rien à voir avec les partis de l'establishment.

Le vote en faveur du Oui est une grande victoire pour les milliers de jeunes militantes et militants qui ont lutté pour l'obtenir. C'est aussi une victoire pour les syndicats qui ont mis leurs ressources dans la campagne et ont encouragé leurs membres à voter Oui, ainsi que pour les nombreuses organisations féminines, sociales et politiques qui se sont déclaré en faveur du Oui.

Cette victoire est aussi due aux générations précédentes de militantes qui se sont toujours opposées au 8e amendement après son insertion dans la Constitution Irlandaise il y a trente-cinq ans.

La défaite du Non est significative pour les forces réactionnaires de Grande-Bretagne mais aussi des États-Unis, d'Allemagne et d'autres pays européens qui sont intervenues directement dans la campagne référendaire Irlandaise en la finançant, en saturant les réseaux sociaux et en envoyant leurs militants anti-avortement.

Cette victoire du Oui est aussi significative dans la vie politique irlandaise. Les femmes irlandaises retrouvent confiance et estime d'elles-mêmes. Le retour en Irlande de milliers de femmes pour voter Oui est une manifestation de solidarité et le signe qu'un changement est possible.

Mais il reste encore un long chemin à parcourir. La prochaine étape de cette lutte démocratique est que les partis de l'establishment tiennent leurs promesses en ce qui concerne la législation relative à l'avortement. La mobilisation de la campagne du Oui doit rester visible et vigilante car la mobilisation populaire est essentielle.

Il a été promis aux Irlandais, par l'establishment, un référendum sur la propriété publique de l'eau mais les commissions de l'Assemblée d'Irlande ralentissent la procédure. Dans ce domaine, comme dans tous les autres, seules l'action populaire et la lutte politique pourront apporter le changement souhaité par les Irlandais.

Pardem, le 2 juin 2018

** En 2012, une femme enceinte de 17 semaines, est morte dans un hôpital irlandais après s'être vu refuser un avortement alors qu'elle faisait une fausse couche. Cet événement poussa le gouvernement à modifier légèrement la loi. Jusqu'en 2013, l'avortement était strictement interdit mais un amendement avait « assoupli » la loi : la mère devait courir un « risque substantiel pour sa vie » pour être autorisée à avorter. Par contre, un viol, un inceste ou une malformation du fœtus n'étaient pas des raisons acceptées pour un avortement. Le référendum promis par Leo Varadkara (1er Ministre) lors de son arrivée au pouvoir en juin 2017 a eu lieu le 25 mai 2018 et conduit à l'adoption du 36e amendement, qui a pour effet de faire disparaître de la Constitution le huitième amendement adopté en 1983.*

[Opens in a new window](#) [Opens in a new window](#) _

- [Se connecter](#) ou [s'inscrire](#) pour poster un commentaire